

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur...

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, le député intervient-il pour poser une question ou pour déclamer?

M. Guay (Saint-Boniface): Pour poser une question, monsieur l'Orateur.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député sait qu'il ne peut poser une question que si celui qui a la parole actuellement y consent.

[Traduction]

Le député de Waterloo est-il disposé à accepter une question?

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux d'accepter une question du député de Saint-Boniface.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, comme le député a fait allusion à la possibilité que les gouvernements provinciaux empruntent de l'argent au gouvernement fédéral, je lui demande s'il sait quelle est l'attitude du gouvernement provincial du Manitoba à l'égard des emprunts. Ce gouvernement a, je crois, contracté un emprunt aux États-Unis. Estime-t-il qu'il s'agit dans ce cas d'investissement de capitaux étrangers? Lorsqu'un gouvernement va chercher sur les marchés des États-Unis de l'argent qu'il rapporte au Canada, considère-t-il alors cela comme un investissement de capitaux étrangers au pays?

M. Saltsman: Je ne saurais dire si le député de Saint-Boniface s'en rend compte, mais il fait justement ressortir le point que j'ai tenté de faire valoir à la Chambre. A mon avis, la province du Manitoba n'aimerait rien de mieux que de pouvoir contracter un emprunt au Canada à un taux raisonnable si le gouvernement fédéral lui donnait accès au crédit à la Banque du Canada. Le député de Saint-Boniface a parfaitement raison de s'inquiéter. Il sait que les Canadiens, et surtout les députés de mon parti, s'inquiètent énormément du fait que nous devons aller emprunter de l'argent aux États-Unis. Nous nous inquiétons énormément et nous ne pensons pas que nous devrions aller sur leurs marchés pour contracter des emprunts, à moins qu'il ne s'agisse d'une question de survie. En réalité, c'est ce qui se produit. La province du Manitoba ne veut pas emprunter de l'argent aux États-Unis, elle veut emprunter au Canada, mais elle en est empêchée par les politiques gouvernementales défavorables.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Je dis que le député de Saint-Boniface ne devrait pas s'en prendre à moi et que sa question devrait plutôt être adressée au ministre des Finances (M. Turner).

M. Benjamin: Faites attention, Joe.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, pour terminer je voudrais signaler que si certaines frictions sont survenues au pays—j'espère que le député de Saint-Boniface ne se lève pas pour poser une autre question.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne trouve pas qu'on ait répondu à ma question. Je voulais savoir si l'emprunt du gouvernement provincial aux États-Unis constitue un investissement étranger.

Une voix: De toute façon, vous ne pourriez pas comprendre.

M. Guay: Le député pourrait-il répondre oui ou non, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Un député peut répondre de la manière qu'il le veut, et celui qui a posé la question ne peut critiquer la réponse donnée à moins qu'il ne soit prêt à prendre lui-même la parole et à prononcer un discours.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Saint-Boniface n'ait pas compris mon explication. Je sais qu'il a un peu de mal à comprendre. Je serais heureux à un autre moment de lui donner un cours particulier en économie.

M. Benjamin: Faites-la lui payer.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever d'autres questions. Je voudrais parler d'une condition première, si je puis dire. Il s'agit d'un point important bien qu'il ne figure dans aucun bill. Avant qu'il ne soit possible de prévoir quelque disposition valable de péréquation, le plein emploi s'impose. C'est là une première condition. Autrement dit, le gouvernement doit s'engager à assurer le plein emploi. La cause des frictions à propos des accords de partage a toujours été une grave crise de chômage. Lorsque le plein emploi existe au pays, on hésite moins à partager. Les provinces se montrent plus facilement généreuses lorsque tout le monde est prospère, surtout lorsque les provinces riches font de bonnes affaires. Dans le cas contraire, lorsqu'elles ont des difficultés, qu'elles ne touchent pas les revenus dont elles ont besoin elles commencent à chercher des raisons de critiquer, des raisons de réduire leurs engagements.

• (1740)

Prenant la parole lors d'une conférence fédérale-provinciale, le 15 novembre, le premier ministre (M. Trudeau) a dit, et vous me pardonnerez, j'espère, de le paraphraser, qu'une très grosse somme d'argent était transférée, soit un montant qui représente 6.7 p. 100 du budget total du gouvernement fédéral. D'après lui, il s'agit là d'une somme d'argent très importante. Mais le premier ministre a omis de dire, et il aurait peut-être dû le faire, qu'à la suite des politiques de son gouvernement qui ont amené le chômage au pays, les pertes de revenu subies par tous les gouvernements ont dépassé 1 milliard de dollars annuellement, soit plus que le coût total du programme de péréquation.

Si nous avons une politique de quasi plein emploi et si nous avons ramené notre niveau de chômage à 3 p. 100, ce que le Conseil économique du Canada recommandait comme minimum, le gouvernement fédéral aurait pu doubler tous les paiements de péréquation à travers le Canada. Voilà une chose que le gouvernement actuel doit saisir lorsqu'il calcule délibérément pour enlever des emplois aux travailleurs. Le chômage entraîne toutes sortes de maux. Ceux qui normalement seraient sensibles à une proposition de remède se mettent à dire que charité bien ordonnée commence par soi-même. Ceux qui normalement seraient prêts à partager ce qu'ils ont commencent à répondre qu'eux aussi, ont des besoins. Une atmosphère d'égoïsme se crée et détruit les instincts plus nobles.